



CDG 58 – Services Carrières  
24 rue du Champ de Foire BP3  
58028 NEVERS CEDEX

# AUGMENTATION SMIC ET INDICE MINIMUM DE TRAITEMENT

1<sup>ER</sup> MAI 2022



## Ce qui change !

*Afin de tenir compte de la hausse du SMIC de 2,65 %, le décret n° 2022-586 du 20 avril 2022 porte relèvement du minimum de traitement à 1 649,48 euros bruts mensuels correspondant à l'indice majoré 352*

**Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, il convient d'appliquer l'indice majoré 352 (au lieu de 343) correspondant à l'indice brut 382 (au lieu de 371) à tous les échelons ci-dessous.**

*Pour les échelles/grades/échelons non-cités => aucun changement*

### CATEGORIE C

C1 : les 7 premiers échelons

C2 : les 3 premiers échelons

### CATEGORIE C – Echelle spécifique

Agent de maîtrise : les 3 premiers échelons

### CATEGORIE B – 1<sup>er</sup> GRADE (NES)

Les 2 premiers échelons

(exemple : rédacteur/technicien/animateur...)

### Auxiliaire de puériculture

Aide-soignant de classe normale

Les 2 premiers échelons

#### Arrêté/Avenant

Ces dispositions réglementaires s'imposent aux fonctionnaires et à tous les contractuels de droit public et ne nécessitent pas la prise d'un acte administratif. Toutefois, si besoin, vous avez la possibilité de générer un document sur Agirhe dans : *Ajouter un acte/traitement /Augmentation du minimum de traitement indiciaire (AT19 pour les fonctionnaires et XT19 pour les contractuels).*

#### Précisions

Cette augmentation n'a aucun effet sur les carrières des agents puisque les grilles indiciaires n'ont pas été modifiées. Leurs indices de carrières restent donc inchangés. En l'état, ils conservent ce minimum de traitement jusqu'au jour où ils bénéficieront dans leur grade d'un traitement au moins égal.

Indice Minimum de Traitement 352  
Mai 2022

Si besoin vous pouvez contacter :

Pour les fonctionnaires : Mme SANSONNET

[agnes.sansonnet@cdg58.fr](mailto:agnes.sansonnet@cdg58.fr) ou 03.86.71.66.15

Pour les contrats : Mme BLE

[laetitia.ble@cdg58.fr](mailto:laetitia.ble@cdg58.fr) ou 03.86.71.66.19